

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 45 (1909)
Heft: 20

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLV^{me} ANNÉE. — N° 20.

LAUSANNE. — 15 mai 1909.



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUDIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'École d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Route de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



VÊTEMENTS &

DRAPERIE

Anglaise, Française
et Suisse.

**Coupe élégante et soignée. • Ateliers de tailleurs
dans la maison. • 2 coupeurs expérimentés.**

Exiger
des morceaux
p^r réparations.

MAISON ..

• MODÈLE

*Maier
& Chapuis*

LAUSANNE
22, RUE DU PONT

Envois à choix
immédiats.
Collections
échantillons
à disposition.



TOUJOURS

10⁰/₀

d'escompte
au lieu du **3 %**
habituel à 30 jours,
aux membres de la

S. P. V.

Du milieu de Juillet à fin Août, je cherche pour mes filles (17 et 15 ans) séparément, un séjour de vacances dans la Suisse française. On désire qu'on les seconde dans la langue française.

Offres avec une indication du prix de pension à Rud. Gujer-Muller, Zurich V. Za. 8354

Frutigen

OBERLAND BERNOIS

Hôtel et Restaurant de la Gare

Se recommande au mieux aux écoles, sociétés et excursionnistes. Locaux spacieux. Arrangements avantageux pour courses en voitures et breaks.

Fr. Hodler-Egger propr.

(Za 2239 g)

En souscription auprès de la
LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE
(Prière d'envoyer les souscriptions sans retard)

HISTOIRE
DE LA
LITTÉRATURE SUISSE

PAR
Virgile ROSSEL et Henri-Ernest JENNY

Envoi du prospectus complet sur demande.

L'heure paraît venue de réaliser enfin une idée qui est dans l'air depuis longtemps. Il existe des histoires littéraires de la Suisse allemande et de la Suisse française ; il n'y a pas encore d'**histoire intégrale de la littérature suisse**.

Le présent ouvrage a été composé par deux de nos écrivains qui ont fait leurs preuves et qu'il n'est plus nécessaire de présenter au public de notre pays ; l'Histoire littéraire de la Suisse romande, par M. Virgile Rossel, a eu deux éditions et a été couronnée par l'Académie française ; le travail de M. H.-E. Jenny sur « la poésie alpestre de la Suisse allemande » a été très favorablement accueilli par la critique.

Les auteurs, qui ont consacré plusieurs années à leur travail, exposent en ces termes le but qu'ils ont poursuivi : « Quel a été notre dessein ? Tout d'abord, de composer **une histoire de notre littérature**, et non pas de nous jeter dans une entreprise d'helvétisme arbitraire ou paradoxal, en sollicitant les textes, en arrangeant les faits, ou en les supprimant pour les besoins d'une thèse ; il nous suffira de montrer ce que furent **les lettres de notre pays**, et pourquoi, et comment elles ont évolué, en **puisant de plus en plus aux mêmes sources d'inspiration**.

« Nous avons ensuite à marquer les traits et les caractères communs de notre effort littéraire, à insister sur ce qui le localise et l'individualise ; on comprendra, dès lors, que nous nous soyons arrêtés **SURTOUT aux deux derniers siècles**. Nous avons même poussé notre enquête jusqu'aux auteurs vivants, dont nous parlerons en toute sincérité.

« Nous devons enfin ne pas négliger **les relations intellectuelles entre la Suisse allemande et la Suisse française**. Elles existent, en somme, depuis la Réforme. Elles sont devenues plus étroites ; mais tous, à Genève comme à Zurich, à Lausanne comme à Berne nous ignorons encore trop ceux de nos écrivains qui ne sont pas de notre langue.

« Tel est, en quelques mots, notre programme ; nous ne rappelons que pour mémoire le **bre, chapitre dans lequel nous dresserons un rapide inventaire des lettres italiennes et romanches de la Suisse** ».

L'HISTOIRE DE LA LITTÉRATURE SUISSE paraîtra en deux éditions, l'une française, l'autre allemande, la première étant plus particulièrement l'œuvre de M. Rossel, la seconde l'œuvre de M. Jenny.

On peut souscrire dès maintenant à l'édition française, qui présentera un **tableau complet de tout le mouvement littéraire de notre patrie, des origines jusqu'à nos jours**. La nouveauté et l'extrême intérêt du sujet, les noms des auteurs, promettent un ouvrage qui sera une date dans l'histoire intellectuelle de la Suisse.

L'**Histoire de la littérature suisse** sera publié en deux parties, sous forme de deux volumes in-16. Le premier volume paraîtra en automne 1909 et le second au printemps 1910.

Le **prix de souscription** est fixé à **fr. 6.- net**, l'ouvrage complet. Chaque volume sera envoyé franco de port aux souscripteurs, dès son apparition, contre remboursement de fr. 3.

Sitôt la souscription close, le prix de l'ouvrage en librairie sera porté à **fr. 7.-** (2 volumes brochés à fr. 3.50) l'exemplaire.

Cours de vacances de langue italienne

du 19 juillet au 14 août 1909

Ecole supérieure de Commerce du canton du Tessin à **Bellinzona**.

Pour tous renseignements s'adresser au Directeur, **Dr Raimondo-Rossi**, à Bellinzona.

Mauerhofer & Brélaz

Rue Saint-Pierre 8. LAUSANNE, Rue Saint-Pierre, 8.

Cette maison continue à offrir au corps enseignant la toile coton, fournie aux écoles en 1907-1908, au prix de 70 centimes le mètre, net et au comptant.

Maison "Mercure"
Chocolats Suisses
& Dentees Coloniales

Marque "Mercure"
qualités très avantageuses en boîtes de fr. 0.85 à fr. 3, en paquets de fr. 0.55 à fr. 2.50, en vrac de fr. 1.40 à fr. 2.80 le demi-kilo. Cacao hollandais, cacao d'avoine. Prix-courants gratuits. 5% en timbres-escompte. Expédition au dehors.

Cacao

(H. 2181 Y.)

PERRENOUD & C^{IE}

Successesseurs de **P. BAILLOD & C^{ie}**

Place Centrale. • LAUSANNE • Place Pépinet.

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds.

Montres garanties dans tous les genres en **métal**, depuis fr. 6; **argent**, fr. 15; **or**, fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRENERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. — Sonnerie cathédrale

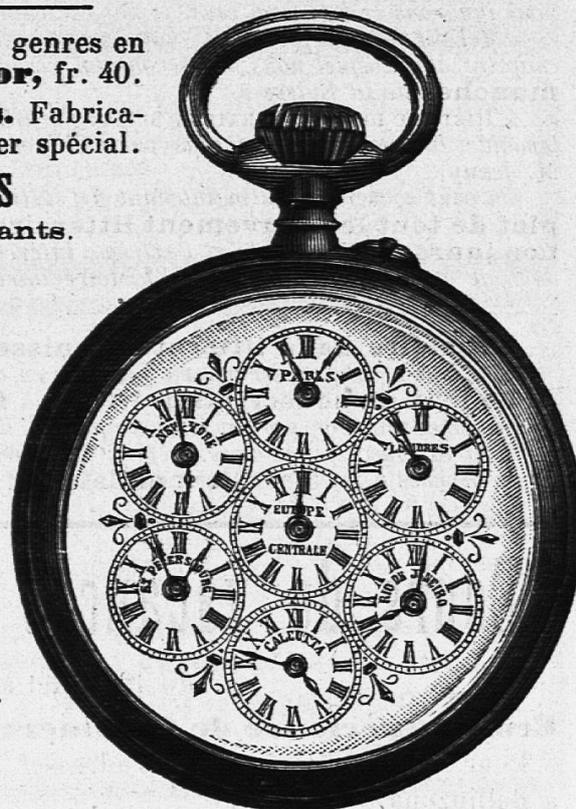
Achat d'or et d'argent.

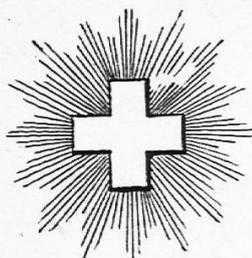
English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

➡ Remise ➡
10% au corps enseignant.





L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Lettre de Paris.* — *Intérêts de la Société.* — *Curiosités pédagogiques.* — *Chronique scolaire : Le Neuhof, Vaud.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Histoire : Gondebaut et la loi Gombette.* — *Composition : Les nids.* — *Dic tées.* — *Récit : La sœur aînée.* — *Récitation.*

LETTRE DE PARIS

« Ils sont trop ! » s'écriaient à Waterloo les soldats de Napoléon, découragés de vaincre un ennemi qui se renouvelait sans cesse. « Ils sont trop ! » pourrait s'écrier de même votre chroniqueur parisien, si vous exigiez qu'il vous rendît compte de tous les congrès qu'ont tenus les « primaires » de France pendant les derniers congés de Pâques. Pensez donc :

Congrès des Directeurs d'Ecoles normales préoccupés de réformer (déjà, hélas !) la grande réforme de 1905 ;

Congrès international des Professeurs de langues vivantes, avec une matinée réservée aux Ecoles normales et aux Ecoles primaires supérieures ;

Congrès annuel de la Fédération des Amicales d'instituteurs ;

Congrès des Syndicats d'instituteurs ;

Sans compter les assemblées générales de sociétés ou groupements spéciaux, — comme celle de l'Association amicale des professeurs d'Ecoles normales, — où l'on a aussi présenté des rapports, examiné des vœux et adopté des résolutions, refondu ou reforgé en paroles telle ou telle pièce de notre grande machine scolaire, machine qu'il faut bien croire mal montée, usée, détraquée ou disloquée, puisqu'il n'est pas une seule des équipes d'ouvriers préposées à sa manœuvre qui ne vienne dénoncer à la face du monde le mauvais fonctionnement de la partie dont elle est chargée !

Mais vous ne songez point à m'imposer cette tâche impossible. Vous y songez d'autant moins que l'importance qui s'attache à ces sortes de discussions à grande foule et à grand bruit diminue à mesure qu'on les multiplie, et que l'intérêt qu'elles peuvent exciter meurt le plus souvent aux frontières, ou du moins ne les passe qu'infiniment affaibli.

Cela soit dit pour l'ensemble et par rapport aux questions étroitement scolaires qui furent, ici et là, mises en délibération.

Mais il y a aussi un point de vue politique sous lequel sinon toutes ces réunions d'enseignants, du moins certaines d'entre elles doivent être envisagées. Ce sont les assemblées d'instituteurs. Et ce point de vue politique est devenu, dans l'espèce, si prépondérant, qu'il relègue dans l'ombre le point de vue pédagogique. Il vaut la peine que j'y attire une fois de plus votre attention et l'y retienne quelques instants.

Vous savez qu'en France, à l'heure présente, le problème de politique intérieure, qui se place avant tous les autres, inquiétant l'esprit public jusqu'à l'angoisse, est celui des rapports des fonctionnaires avec l'Etat. Posé depuis quelques années déjà, la récente grève des postiers lui a donné un caractère aigu. En termes sommaires, il se formule ainsi : les divers corps de fonctionnaires, chez qui la tendance au groupement professionnel est irrésistible, — à l'image de ce qui se passe dans le monde ouvrier, — s'agrègeront-ils, malgré la loi, sous la forme syndicale, ou bien, acceptant le statut que le gouvernement leur prépare, se contenteront-ils de s'unir en associations ? La différence essentielle entre ces deux modes de groupements est que le syndicat est armé du droit de grève, tandis que la simple association ne l'est pas. Or il est de toute évidence que reconnaître aux corps de fonctionnaires le droit de refuser collectivement le travail, c'est les rendre maîtres des services nationaux, c'est leur abandonner l'intérêt général, c'est purement et simplement détruire l'Etat. Il n'y a pas, je le répète, de question plus grave, et l'on peut dire que non seulement le régime politique actuel, mais encore l'existence même de la patrie en dépend.

Revenons aux instituteurs. Ils se sont des premiers, je ne vous l'ai pas laissé ignorer, engagés dans le redoutable problème. La-

quelle l'emporte ou doit l'emporter, chez eux, de l'*idée syndicaliste* ou de l'*idée associationniste*? Leur situation morale, leur influence, la nature de leur fonction, leur rôle d'éducateurs du peuple, les investissent d'une puissance exceptionnelle de salut ou de perdition dans la crise que nous traversons.

En définitive, il s'agit de savoir si l'école primaire demeurera la fidèle servante de la nation, ou si, devenue la propriété d'une corporation indépendante, et maîtresse absolue de ses programmes, de ses méthodes et de l'esprit de son enseignement, elle pourra, si elle le veut, travailler à désorganiser la société française et se dresser, quand il lui plaira, contre la volonté nationale.

C'est sur cet avenir gros de péril que les congrès d'instituteurs pouvaient projeter quelque lumière. Ils l'ont fait, et, ce m'est une joie de le dire, d'une manière plutôt rassurante. Voici, *grosso modo*, ce qui s'est passé.

Le Congrès des syndicats d'instituteurs (puisqu'il existe de ces syndicats illégalement formés et que la faiblesse gouvernementale a tolérés jusqu'à ce jour) a naturellement adressé des témoignages de sympathie aux postiers, aux instituteurs de Maine-et-Loire (affaire toute récente d'instituteurs refusant l'obéissance à leurs chefs) et, suivant la formule, au « prolétariat organisé ».

Ce vote signifie que les maîtres d'école syndiqués persistent dans leur... syndicalisme, ce qui équivaut à dire dans leur attitude anti-gouvernementale, anti-parlementaire et anti-militariste. Cela est plus ou moins alarmant selon que leur nombre est grand ou petit. Combien sont-ils? Je me suis laissé conter qu'à leur congrès ils s'étaient rencontrés au moins *seize*. Mais qui empêcherait ces seize de prétendre que chacun d'eux représentait un millier d'adhérents restés dans leurs foyers? La secte mène assez grand tapage pour qu'on soit tenté de la croire dix fois plus forte qu'elle n'est.

Par contre, la Fédération des Amicales a formellement désavoué la grève des fonctionnaires, affirmant que si ceux-ci « ont comme les autres travailleurs le droit de défendre le fruit de leur travail, le fonctionnement des services publics ne doit toutefois souffrir aucune interruption et que toute autre considération doit s'effacer devant cette obligation ». Elle s'est de plus annoncée prête à accep-

ter un statut légal dont elle a déterminé les principes directeurs.— Ainsi, de ce côté, comme l'observe avec satisfaction la *Dépêche*, « pas d'action anarchique, pas de grève, pas de rébellion ; avant tout et pour tout, le respect de la loi, l'action légale ». Or le congrès où ces dispositions loyalistes ont été proclamées a réuni 116 délégués, qui représentaient 96 000 instituteurs répartis en 119 associations !

J'ai lu d'autre part que d'importantes réunions régionales avaient donné la même note. Telle, à Reims, l'assemblée commune des Amicales d'instituteurs et d'institutrices, des anciens normaliens et normaliennes de la Marne, qui, en des termes très élevés et très forts, a déclaré mettre au-dessus de toute discussion l'obéissance aux lois, le respect du pouvoir, le dévouement à la République, l'amour de la patrie.

Il y a donc d'assez sérieuses raisons d'espérer que le bon sens et l'esprit de civisme vaincront, chez nos maîtres d'école, la manie utopique et la passion révolutionnaire. H. MOSSIER.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le Bureau de la Société pédagogique romande était réuni, à Lausanne, samedi dernier, 8 mai courant, sous la présidence de M. Camille Frossard. Tous les membres étaient présents.

Au début de la séance, M. le Président a donné connaissance des réponses que quelques membres du Comité central lui ont adressées au sujet des questions à traiter, à Saint-Imier, lors du Congrès de 1910. Ces réponses confirment, pour la plupart du moins, le choix du Bureau, de sorte que les thèmes définitifs à soumettre à la discussion des sections cantonales sont les suivants :

- 1^o **Protection de l'enfance par une juridiction appropriée et par la création de tribunaux spéciaux.**
- 2^o **L'enseignement de la grammaire et de la rédaction à l'école primaire.**

Les travaux des sections devront être livrés, au plus tard, pour la fin de décembre 1909. Quant aux rapporteurs généraux, ils seront désignés dans une prochaine séance. Cependant un échange de vues très intéressant a lieu sur les personnalités pédagogiques

et juridiques auxquelles on pourrait éventuellement confier cette tâche importante.

M. le directeur F. Guex renseigne ensuite le Bureau sur l'état actuel de l'affaire dite du Neuhof. N'ayant pu, pour différents motifs, assister aux deux dernières réunions du Comité d'initiative que préside M. Fritschi, conseiller national à Zurich, il a été mis au courant des débats qui s'y sont produits par une lettre-circulaire du Comité. Il en a aussi trouvé la substance dans un article de la *Schweizerische Lehrerzeitung*, dont il donne connaissance à ses collègues. On créera, au Neuhof, un établissement agricole et professionnel, si la somme exigée pour l'acquisition de cette propriété peut être trouvée. Pour le moment, on n'en a réuni que le dixième, et l'on frappera à la porte des différents cantons pour en obtenir des subsides.

En sa qualité de président du Comité d'organisation du voyage pédagogique de 1909, M. Guex rend compte d'une conférence qui a eu lieu à Lausanne, le 29 avril dernier, entre les délégués de la S. P. V. et ceux de la Romande. A l'unanimité, ces Messieurs ont choisi la ville de Paris comme but de la course projetée. Dès que les études préliminaires seront terminées et que les renseignements nécessaires auront été obtenus, les sociétaires en seront avisés par le journal.

A l'imprévu, M. Rosier, conseiller d'Etat à Genève, annonce que les démarches faites depuis plusieurs années en vue d'obtenir une édition française spéciale de l'*Annuaire suisse de l'Instruction publique* ont enfin abouti. Les chefs de l'Instruction publique des différents cantons romands sont tombés d'accord et ils ont désigné, à l'unanimité, M. François Guex comme rédacteur de cette importante publication. Pressenti sur la réponse qu'il donnera à la lettre l'avisant de cette flatteuse distinction, M. Guex répond qu'il est encore très hésitant et fort perplexe. Il considère la tâche à remplir comme difficile pour un seul homme et il ne croit pas pouvoir l'assumer tout entière. Cependant, et ceci à la grande joie de ses collègues du Bureau, M. Guex esquisse à grands traits la façon dont il conçoit et comprend le rôle du futur rédacteur de l'*Annuaire*, et son programme improvisé lui vaut les plus vives félicitations.

Aussi, si M. Guex accepte le mandat qu'on lui a confié, nous avons la certitude qu'il fera de l'*Annuaire* en question une publication du plus vif intérêt.

C'est sur ce vœu que nous terminons ce compte-rendu hâtif, en réitérant à nos chers amis lausannois nos remerciements pour l'accueil charmant qu'il nous ont fait. V.

CURIOSITÉS PÉDAGOGIQUES

L'enseignement de l'histoire à l'école primaire. — Voici un document apporté par un professeur belge, qui montre que ce n'est pas seulement chez nous que l'enseignement historique aboutit parfois à de stupéfiants résultats. Toutes les réponses qu'on va lire ont été puisées dans des compositions mensuelles ayant pour auteurs des élèves d'école moyenne âgés de dix à treize ans.

« 1^o A une question sur le rôle des druides chez les anciens Belges :

Réponses. — A. Après que tout le peuple avait assisté à la coupe du gui, tout le monde allait à la messe, les prêtres toujours en avant ;

B. Chaque année les prêtres vêtus de robes blanches fauchaient l'herbe avec une faucille d'or ;

C. Les anciens Belges construisaient un hôtel élevé auquel un druide allait dire la messe tous les jours ;

D. Les druides faisaient rôtir des hommes en l'honneur de leurs dieux ;

E. Les druides étaient prêtres, médecins, juges de paix, bourgmestres ;

F. Les druides adoraient le dieu de Mars et Jésus, l'inventeur des arts ;

G. Les druides faisaient le métier de cuisiniers, prêtres, sorciers, dessinateurs, mécaniciens ;

H. Les druides apprenaient toutes les sciences et donnaient des leçons de toutes espèces.

2^o Une question sur le mode de gouvernement des rois fainéants a amené ce portrait :

Les rois ne se donnaient même plus la peine de se couper les cheveux, de sorte qu'on les appelait rois chevelus ; ils étaient tout le temps étendus dans un fauteuil, ils se faisaient remarquer par leur mollesse, et n'allaient même plus au café ; ils étaient tout à fait fainéants.

3^o Qui étaient les Mérovingiens ?

Réponses. — A. Les Mérovingiens descendaient de ceux qui existaient avant eux ;

B. Les Mérovingiens étaient les habitants de Mérovée ;

C. Les Mérovingiens étaient des rois qui descendaient de Mahomet.

4^o Pour finir, quelques réponses prises au hasard, montrant bien la préoccupation dominante de rapporter tout au présent et au milieu :

A. Les Eburons durent quitter la faux pour le fusil du soldat ;

B. Charles Quint fit la guerre aux Turcs parce qu'ils étaient protestants ;

C. Philippe II ne laisse aucune liberté aux communes, excepté celle de manger et de boire ;

D. Napoléon après une chute se retira dans l'île d'Elbe;

E. La conversion de Clovis lui valut l'appui du concierge (!);

F. La circulation des trains favorisa la civilisation de la Belgique sous la domination romaine;

G. Quand les Romains conquièrent la Belgique on y parlait le flamand;

H. La chartre est une arme à feu;

I. Une mainmorte était une main de bois. »

Notre collègue adresse un appel désespéré à tous ceux et celles « qui voudront bien l'aider à trouver un remède au mal existant ».

CHRONIQUE SCOLAIRE

Le Neuhof. — Le 7 avril dernier, le consortium, constitué dans le sein même du Comité du Neuhof, a passé l'acte de vente avec M. Kurz, le propriétaire précédent du domaine; à cette occasion, un premier acompte de 10 000 fr. a été versé entre ses mains. Le Comité a reçu les dons que voici :

5 000 fr. de la Société suisse d'Utilité publique.

10 000 » » Fondation Appenzeller (N. B. comme don anonyme).

5 000 » ont déjà été versés, l'autre moitié sera versée, lors de l'ouverture du premier établissement.

5 000 » de la Société suisse des instituteurs, sous réserve d'un subside fédéral.

1 000 » de M. Kurz, à Zurich, le propriétaire précédent.

5 000 » d'une admiratrice de Pestalozzi, qui a promis un second don de la même valeur.

On créerait, au Neuhof, une colonie agricole-industrielle, d'abord pour garçons seulement. Le Comité demandera à la Confédération une subvention de 60 000 fr.; aussitôt que le Conseil fédéral aura répondu, une demande de subvention sera également adressée à quelques sociétés et aux cantons; la conférence des chefs de départements d'instruction publique a fait savoir au Comité que ses membres appuieraient la demande et faciliteraient une collecte éventuelle dans les écoles.

Trois membres du Comité feront exécuter les réparations nécessaires pour que le nouveau fermier puisse bientôt prendre possession du domaine.

VAUD. — **Diplôme spécial pour l'enseignement primaire supérieur.** — Le Département de l'Instruction publique porte à la connaissance du personnel enseignant que des examens auront lieu, à la fin de **septembre prochain**, en vue de l'obtention du diplôme spécial pour l'enseignement dans les classes primaires supérieures.

Ecoles normales. — La course d'études de l'Ecole normale des garçons aura lieu cette année avec l'itinéraire suivant : Lausanne-Bâle-Strasbourg (visite de la ville); Metz (visite aux principaux champs de bataille); Nancy (Exposition internationale de l'Est français); Epinal-Belfort (visite de la ville); Delle et retour.

A Nancy, la caravane aura l'occasion de voir l'exposition d'*Art enfantin* au

Salon scolaire. Cette exposition, placée sous le patronage de MM. Couyba, Léo Clarétie et des meilleurs professeurs de dessin de la France, MM. Quénioux et Paul Servian entre autres, renferme les dessins de toutes les classes d'âge et de tous les ordres de l'enseignement, des écoles enfantines aux Lycées, en passant par les écoles primaires, primaires supérieures et écoles d'application annexées aux Ecoles normales.

Les trois classes de l'Ecole normale des jeunes filles, ainsi que celles des cours spéciaux, iront à Novel et au Blanchard.

BIBLIOGRAPHIE

Vers la santé et la pleine vie, par Jules Fiaux. In-18, 4 fr. Librairie Payot et Cie, Lausanne, 1908.

La santé et la maladie, dit l'auteur, ne sont que des qualités que nous donnons nous-mêmes à notre vie. Les remèdes et les soins médicaux n'ont qu'une action superficielle, ils ne peuvent modifier dans leur essence ces qualités. Ce n'est que du dedans de nous-mêmes, depuis notre centre, que nous pouvons donner à notre vie une direction avantageuse qui se traduira constamment par la santé.

La vie n'est en elle-même ni bonne ni mauvaise ; elle est ce que nous la faisons. Nous puisons tous la vie à la même source ; si, pour les uns, elle est saine et joyeuse et, pour d'autres, triste et malade, c'est que nous lui avons communiqué ces qualités en la faisant passer dans notre individualité.

M. Fiaux s'est appliqué dans son livre à indiquer comment nous devons nous y prendre pour donner à notre vie les qualités les plus saines et les plus heureuses.

Vers la santé et la pleine vie est un livre extraordinaire. On y trouve de tout : de la science (exemple : La santé est le contraire de la maladie), beaucoup d'empirisme, de mysticisme, de spiritisme, de psychothérapie et presque toujours une certaine suspicion — ce qui n'est point pour nous déplaire — pour tout ce qui est science médicale, au sens ordinaire du mot.

L'auteur nous promet, si nous le suivons et le comprenons, le plein et complet épanouissement de notre être physique, intellectuel et moral, et tout cela pour 4 francs ! Qui voudrait, à ce compte, ne pas tenter du régime proposé ?

Une simple remarque pourtant : la néosophie de l'auteur ne paraît applicable qu'aux classes fortunées ; c'est une science de luxe, réservée presque exclusivement aux riches : *times is money*, disent avec raison les Anglais. Or, où prendre, dans les classes laborieuses, le temps nécessaire à toutes ces séances de recueillement, d'entraînement au calme, de méditation systématique, de respiration profonde, etc. ?

Il est d'ailleurs à remarquer que, malgré le caractère néosophique de *Vers la santé*, la lecture de ce livre est très attachante en même temps que très reconfortante.

PARTIE PRATIQUE

HISTOIRE

Le roi Gondebaud.

Le deuxième roi de Bourgogne ou des Burgondes fut Gundioch — d'autres disent Gondioc ou Gondévic. — Quand il mourut, il laissa son royaume à ses quatre fils qui furent : Chilpéric, Gondebaud, Gondemar — ou Godemar — et Gondegésille — ou Godégésille.

Le second de ces rois, Gondebaud conçut le projet de régner seul. Dès 477, il attaqua Chilpéric et Godemar. Ces deux derniers furent battus. Chilpéric et ses deux fils furent pris et décapités et sa femme fut jetée dans le Rhône.

Godemar s'enfuit devant les armées de son frère ; plutôt que de périr comme son aîné, il préféra se donner la mort. Il accourut à Vienne, en Dauphiné ; il s'enferma dans une tour, il y mit le feu et périt dans la fumée et les flammes.

Gondebaud avait épargné les deux filles de Chilpéric ; il les enferma dans des couvents. L'une fonda le couvent de Saint-Victor, à Genève. L'autre princesse, Clotilde vivait en quelque sorte captive dans le palais de son oncle. Elle était chrétienne ; elle priait Dieu et secourait les pauvres. Un dimanche, elle trouva à la porte de l'église les pauvres qui l'attendaient pour recevoir d'elle l'aumône coutumière. L'un d'eux, à qui elle donne un denier, lui prend la main, la porte à sa bouche et la baise. La jeune princesse rougit de cette hardiesse. Rentrée dans sa chambre, elle fait appeler ce mendiant qu'elle n'avait encore jamais vu.

On le lui amène. Dès qu'il est seul avec elle, il lui dit :

« Je suis un messager du puissant roi Clovis qui a entendu parler de votre beauté et de votre noblesse. Il désire vous avoir en mariage et vous envoie son anneau et les bijoux des épousailles. » En même temps il les lui présente comme gage de sa mission.

Clotilde hésite un instant et enfin accepte l'anneau et les bijoux, sans rien dire à son oncle.

Quand Gondebaud l'apprit, il voulut s'opposer à ce mariage ; mais la peur de Clovis et des Francs le fit céder. Il ne donna à sa nièce ni or ni bijoux, de sorte que la nouvelle reine des Francs n'apportait aucune dot à Clovis.

Clotilde hâta ses préparatifs et, au jour du départ, monta sur un chariot couvert traîné par des bœufs. Une grande foule de peuple lui faisait escorte. A quelques journées de marche, on vint lui dire que Gondebaud envoyait des soldats pour la ramener. A cette nouvelle, Clotilde abandonna son lent équipage et monta sur un cheval. Elle se dirigea rapidement vers le pays franc et arriva heureusement à la frontière. Avant de la franchir, Clotilde veut laisser à son oncle un adieu dont il se souvienne : elle ordonne de brûler et de piller deux lieues du pays burgonde de chaque côté de la route. Les Francs se mettent à l'œuvre et la jeune reine s'écria : « Dieu tout puissant, je commence enfin à venger mes parents et mes frères ! » Les dépouilles des pays ravagés furent emmenées par Clotilde et offertes à Clovis.

Le mariage eut lieu en l'an 493. Clotilde réussit à décider le roi, qui était bar-

bare, à devenir chrétien. Il se fit baptiser, lui et trois mille de ses soldats, sur le champ de bataille de Tolbiac.

Clotilde donna trois fils à Clovis : Clodomir, Childebert et Clotaire. Clovis mourut en 511 ; il avait souillé les dernières années de sa vie en faisant assassiner une série de chefs francs afin de pouvoir régner seul. Devenue veuve, Clotilde entra au monastère de Tours, vivant de bonnes œuvres. Elle y mourut à l'âge de septante ans.

Revenons maintenant à Gondebaud. Après le départ de Clotilde, il eut à soutenir une guerre contre son frère Godegésille qui s'était allié avec Clovis. Clotilde elle-même ne doit pas être étrangère à cette guerre qui devait servir à Godegésille à arracher à son frère quelques territoires pour agrandir sa part qu'il jugeait trop petite. Gondebaud fut battu près de Dijon, puis assiégé dans Avignon. Il fit la paix avec Clovis, lui céda quelques territoires puis s'engagea à payer un tribut annuel. Il ne paya jamais rien.

Débarassé des Francs, Gondebaud songea à se venger de la trahison de son frère Godegésille. Une armée assiégea ce dernier dans Vienne, en Dauphiné.

Dès que les vivres commencèrent à manquer à la classe pauvre du peuple, Godegésille eut peur de périr par la famine. Il fit chasser de la ville tous les pauvres gens.

Parmi ces derniers se trouvait un ouvrier à qui était confié le soin des aqueducs. Irrité d'avoir été renvoyé avec les autres, il alla, tout furieux, trouver Gondebaud et lui indiqua par quel endroit il pourrait envahir la ville pour se venger de son frère. S'étant mis à la tête de l'armée, l'ouvrier dirigea par l'aqueduc les troupes, précédées d'un grand nombre d'hommes armés de leviers de fer.

Il y avait un soupirail bouché par une grosse pierre. Quand on l'eut renversée au moyen des leviers, l'ouvrier conduisit les soldats dans la ville ; ils surprirent par derrière les défenseurs de Vienne qui lançaient des flèches du haut des remparts.

Les envahisseurs ayant sonné de la trompette au milieu de la ville, les assiégeants s'emparèrent des portes et, les ayant ouvertes, ils se précipitèrent tous ensemble dans les rues. Au milieu des deux armées, le peuple était massacré.

Godegésille se réfugia dans une église. Gondebaud le fit poursuivre par ses soldats : le malheureux prince y fut égorgé avec l'évêque. Les soldats francs de Godegésille furent faits prisonniers et envoyés dans le sud de la France ; les nobles et les soldats burgondes amis du roi vaincu furent mis à mort par ordre du vainqueur. Gondebaud s'empara alors des terres de son frère.

La loi Gombette.

Malgré sa cruauté, Gondebaud a composé une loi qui est restée célèbre. En l'an 501, il convoqua à Ambévieu les dignitaires de son royaume. Là, avec ses trente-deux comtes — comparer avec les comtes de l'empire de Charlemagne — il rédigea sa loi.

La population burgonde était divisée en dix-sept classes. Le Burgonde et le Romain étaient égaux. Les esclaves étaient soumis à des peines très sévères, mais ils étaient protégés par la loi. En général, un crime ou un délit commis par un

homme libre n'était puni que par l'amende. Cette amende était grande non selon l'étendue de la faute, mais selon le rang de la personne qui souffrait du délit. Ainsi, un homme libre qui commettait un crime payait moins d'amende qu'un esclave coupable au même degré. Plus le coupable était haut placé, moins il était puni ; par contre, plus la victime était noble, plus l'agresseur était châtié. Le meurtre d'un noble entraînait le paiement d'une amende de 300 sous d'or ; celui d'un simple esclave, 25 sous. En ces temps, un sou d'or valait dix francs qui, de nos jours, vaudraient neuf ou dix fois plus. Une vache se payait un sou, un cheval, dix sous.

Pour une petite faute, le serf et l'esclave étaient punis de mort. Ceux qui essayaient de s'enfuir de la terre seigneuriale, avaient la main coupée. Un esclave qui volait un mouton recevait trois cents coups de verge. S'il avait coupé la chevelure d'une femme libre, on lui coupait la tête. Si un épervier de chasse a été volé, le voleur est condamné à se laisser enlever dix onces de chair. Quiconque refusait de recevoir un voyageur étranger et de le nourrir, était condamné à payer trois sous d'amende ; si un Burgonde refusait l'hospitalité et envoyait l'hôte chez un Romain, il payait trois sous d'amende et trois sous au Romain.

Dans les procès, lorsqu'on ne parvenait pas à découvrir le coupable, on employait les épreuves judiciaires. Seuls, les esclaves et les serfs étaient torturés.

Un fer rouge était placé dans les mains de l'accusé, s'il pouvait au bout de quelques jours, la montrer sans aucune blessure, il était déclaré innocent. Lorsqu'il avait plongé son bras dans de l'eau bouillante, il était également innocent si son bras n'avait point de mal. Dans une autre épreuve, les deux personnes en chicane se tenaient les bras, tendus sur l'autel d'une église et gardaient cette position pendant toute la durée du culte. Le premier qui laissait tomber les bras était déclaré coupable ou perdait son procès.

C'était donc le règne de la force. Le puissant, l'homme robuste l'emportait sur le faible lors même qu'il avait tort ou qu'il était coupable.

Si l'on dit que la loi Gombette était douce pour son temps, cela signifie que ces temps étaient très barbares, très cruels.

Eug. M.

(D'après ELZINGRE, 3^e livre d'histoire de la Suisse et Larousse illustré.)

COMPOSITION

Degré supérieur.

Les nids.

PLAN. — 1. Nid : maisonnette, berceau ; abri pour l'oiseau pendant l'incubation surtout, pour les petits éclos.

Formes diverses selon les espèces. En rapport avec les mœurs de chaque espèce ; en rapport avec le milieu. Chacune a son métier :

a) *Espèces qui ne font pas de nids* proprement dits ; qui déposent leurs œufs à terre, sous un buisson, sur la paille. Ex. : les gallinacés, la poule.

b) *Les habitants des cavernes* (troglodytes) qui nichent dans des trous tout faits, dans les murailles ou les rochers. Ex. : oiseaux de mer, corbeaux, martins ; nocturnes.

c) Les *terrassiers*, qui creusent des cuvettes dans le sable. Ex. : autruches, beaucoup d'oiseaux de mer.

d) Les *mineurs*, qui creusent des galeries dans les terre-pleins ; hirondelles de rivage, martins-pêcheurs, guêpiers.

e) Les *charpentiers*, qui creusent leur abri dans les arbres : le pic.

f) Les *maçons*, qui bâtissent avec la terre sur le sol (flamant) ou contre les murailles (hirondelles).

g) Les *fagotiers*, point de départ du nid forestier, qui font des aires plates de brindilles : rapaces.

h) Les *feutreurs*, qui entrelacent des herbes, des brins de mousse ; c'est le type courant des nids de nos bois, des petites espèces.

i) Les *tresseurs*, progrès sur l'art précédent : la fauvette des roseaux.

j) Il y a même des *couturiers*, espèces exotiques.

2. Incubation : durée selon les espèces ; éclosion (rapidement). 3. Soins, nourriture ; éducation du vol. 4. Conclusions ; protection. C. F.

DICTÉES

Degré supérieur.

Passage de sultan.

Dans les troupes qui se rectifient et dressent la tête, court un frémissement annonciateur de l'approche souveraine. Les musiques, à grands éclats de cuivre, entonnent ensemble l'hymne impérial. Et là-haut, à la galerie aérienne du minaret blanc, sous le croissant d'or, le muezzin vient d'apparaître, tout petit dans le ciel et le soleil, — le muezzin qui va chanter la prière.

Midi ! Soudain les musiques se taisent, s'arrêtent au milieu de leur phrase, comme frappées et muettes ; un silence se fait, inattendu, subit, saisissant, comme sous l'oppression de quelque chose d'un peu terrible, et les troupes se figent dans une immobilité haletante. Alors les trois cris : Allah ! Allah ! Allah ! sortis ensemble formidablement de cinq mille puissantes poitrines de soldats, ébranlent l'air inerte et chaud. Et, dans le silence qui retombe encore, après cette clameur immense, le souverain passe. Il est en voiture ; il passe très vite, tandis que toutes les têtes s'inclinent.

Et de là-haut, du ciel de feu blanc, tombe le chant du muezzin, l'appel oriental, l'appel séculaire ; la voix merveilleuse, choisie entre toutes les voix, domine les bruits terrestres, couvre les commandements militaires et la vague rumeur de tant de milliers d'hommes ; elle est fraîche, facile et infinie, un peu étrange aussi avec son timbre mélancolique de hautbois. Ses fugues, rapides et désolées, s'envolent et s'abaissent, légères au-dessus des têtes humaines, jetant une mystique impression d'Islam, même aux étrangers incroyants assemblés là pour un spectacle.

(*Figures et choses qui passaient.*)

Pierre LOTI.

Vocabulaire. — Se rectifier, le frémissement, annonciateur, l'hymne, impérial, aérienne, le minaret, le croissant, le muezzin, apparaît, inattendu, saisissant, l'oppression, se figer, l'immobilité, haletante, Allah, formidablement, inerte, la

clameur, séculaire, la rumeur, le millier, le hautbois, la fugue, mystique, l'impression, l'Islam, le spectacle.

Exercices de grammaire. — Faire lire ou écrire la dictée, en mettant les verbes à l'imparfait de l'indicatif, au passé défini ou au futur.

Faire trouver les substantifs, les qualificatifs et les déterminatifs de la dictée.

Faire analyser logiquement le premier alinéa.

Faire remarquer l'orthographe et le sens des mots : *oppression* et *impression*.

Paul CHAPUIS.

Le coucou.

C'est le sonneur infatigable du printemps et de l'été qui approche. Nous l'avons tous entendu, mais peu d'entre nous ont aperçu le bel et craintif oiseau qui s'expose rarement aux coups de fusil. Il est très malin, ne construit pas de nid ; mais dépose ses œufs dans celui d'une fauvette, ou d'un roitelet, et ces petits oiseaux soignent mieux le jeune coucou que leurs propres enfants.

Le coucou joue un grand rôle dans la superstition. Si on a beaucoup d'argent dans sa poche, quand on l'entend chanter pour la première fois, on est riche pour longtemps. Il est réellement malheureux que cela n'arrive guère que dans la campagne, où l'on n'a pas l'habitude de porter beaucoup d'argent sur soi.

D'autres histoires circulent encore parmi les forestiers et les paysans : en automne, disent-ils, l'oiseau est épervier et au printemps coucou. D'autres le changent en hiver en un crapaud qui se met dans le creux des arbres.

La vérité de tout cela, c'est que le coucou détruit les chenilles des futaies. Il mange aussi d'autres insectes ; mais les chenilles hérissées de poils et de piquants, les chenilles processionnaires, noires et velues, qui ont des propriétés venimeuses, sont celles qu'il préfère pour ses repas journaliers. Il s'en remplit tellement l'estomac qu'on l'a cru d'abord garni de poils ; ce sont simplement les poils pointus des chenilles qui se piquent dans les membranes de l'estomac et sont feutrés par ses contractions.

Le coucou peut rendre d'incroyables services par sa voracité. Les nids de chenilles sont vite dépeuplés dès qu'un coucou s'est établi dans le voisinage.

(Leçon sur les animaux utiles.) (P.)

Carl VOGT.

RÉCIT

La sœur aînée.

Louise Bernard était ennuyée de ce que son petit frère Julien se trouvât loin d'elle.

Leur mère, pour ne pas interrompre un travail productif, avait mis le bébé en nourrice à la campagne.

Un jour que les parents étaient allés le voir, ils trouvèrent pâle, chétif et sans forces, l'enfant qu'on leur dépeignait toujours si bien portant. Il était évident qu'il manquait de soins et de nourriture.

— Il faudrait le reprendre, dit M^{me} Bernard à son mari ; mais qui pourrait s'en occuper ?

— Moi, maman, s'écria la grande sœur avec élan.

— Toi, ma Louise, tu vas en classe.

— Il y a bien des moments où je suis à la maison ; et puis, on s'arrangera ; j'ai des récréations, tu verras que je saurai bien me tirer d'affaire.

Ce fut chose convenue ; on emmena Julien.

Cette décision allait forcément changer l'existence de Mme Bernard. Le travail qu'elle faisait au dehors, elle devrait l'exécuter en partie chez elle, Louise n'ayant pas l'âge d'abandonner l'école.

Toutefois, dès que la jeune fille rentrait, elle s'empressait autour du poupon, cherchait à l'amuser, et s'entendait mieux que personne à l'empêcher de pleurer.

La grande sœur avait pour ce petit une douceur et une patience qui ne se démentaient jamais. Et lorsqu'il fallait l'endormir donc ! avec quelle constance elle le berçait en chantant !

Le plus souvent, c'était elle encore qui lui donnait sa nourriture. Aussi, comme il connaissait sa « Loulou » et comme il s'agitait sur son petit fauteuil dès qu'il la voyait apparaître !

Quand Louise était là, Mme Bernard pouvait sans crainte reporter son travail, elle laissait l'enfant en de bonnes mains. Il avait d'ailleurs repris vivement sa santé et ses fraîches couleurs.

C'était toujours la mère qui préparait la soupe du poupon.

Un jour, elle se trouva retardée dans une course, l'heure du repas de Julien arriva et maman n'était pas rentrée. Monsieur Bébé, qui avait grand' faim, perdait patience ; Louise épuisait sans succès ses plus belles chansons pour le calmer. À la fin, elle s'écria :

— Tant pis ! Je vais essayer de faire la soupe. Elle avait bien peur de ne pas réussir cette première cuisine, mais elle chercha à bien se rappeler comment sa mère s'y prenait et, guidée par sa tendresse fraternelle, elle obtint un résultat satisfaisant.

Cette soupe devait être bien bonne, si l'on en juge par l'empressement que mettait Julien à se précipiter sur sa cuiller. Toujours est-il que le bol était vide quand la maman rentra.

Louise fut félicitée de son initiative, et Mme Bernard eut désormais le cœur encore plus tranquille d'abandonner le petit à la garde d'une sœur qui lui donnait des soins si maternels.

Elle avait six ans à peine,
Qu'on admirait dans la maison,
Dans la maison bruyante et pleine.
Sa bonne humeur et sa raison.

Toujours à bien faire occupée,
Ferme et vaillante avec douceur,
Elle aimait au lieu de poupée,
Elle aimait sa petite sœur.

Aimez-la bien, la sœur aînée,
Retenez-la dans votre nid ;
C'est pour vous qu'elle nous est née.
Et votre père la bénit.

V. DE LAPRADE.



Nota. — Ces clichés sont une reproduction des tableaux — de 76 cm. et 55 cm. — en huit couleurs, de la collection « La Morale par l'exemple », par Lecerf et Démoulin, instituteurs. Ces 20 tableaux, édités par la maison Picard, à Paris, peuvent servir, comme M. L. Henchoz l'a bien dit dans un des derniers numéros de *l'Éducateur*, à l'ornementation de la salle d'école; mais ils ont aussi deux buts : l'art et la morale, et ils y tendent assez bien. Ces tableaux doivent être au Musée scolaire cantonal, où l'on peut les voir et se renseigner.

La collection de tableaux est accompagnée d'un commentaire : *Scènes d'éducation morale et civique*, par M. de Grandmaison. Comme on peut s'en rendre compte par les trois extraits que nous en avons fait, ce livre n'est pas bourré de

morale sèche et abstraite, comme tant d'autres livres similaires français, mais la morale est présentée sous la forme la plus attrayante. Ce livre doit rendre de très grands services aux institutrices et instituteurs qui possèdent la plupart des tableaux de morale.

Eug. M.

RÉCITATION

Chanson de printemps.

Avril chassant l'hiver morose,
Vient de renaitre et, ce matin,
Dans son vert corset de satin,
A fleuri la première rose ;
Partout, sous les cieus éclatants,
L'herbe croit et la feuille pousse.
Vivons, la vie est douce,
Jouons, c'est le printemps.

Le bois est reverdi ;
Une lumière douce
Sous la feuille, à midi,
Glisse et dore la mousse.
On dirait qu'on entend
Le bourgeon qui se fend
Et le gazon qui pousse.

La fauvette au buisson
Murmure une romance,
Courte et leste chanson
Qui toujours recommence.
Verdiers, pinsons, linots,
Merles et loriots,
Répondent en cadence.

La fleur se penche sur sa tige
Au souffle léger du zéphir,
Et le papillon de saphir
Autour d'elle tourne et voltige
Dans le bois aux rameaux flottants,
L'oiseau suspend son nid de mousse.
Vivons, la vie est douce,
Chantons, c'est le printemps.

(H. QUAYZIN. — *Premières lectures.*)

Le nid.

L'autre jour, cherchant des noisettes,	Mais pour défendre sa couvée,
Jean découvre dans les buissons,	Contre l'indiscret visiteur,
Bien posé sur quelques branchettes	Dame pinson, tout effrayée,
Un nid de cinq petits pinsons.	Accourt et crie avec terreur.

Emu, Jean comprend son langage.
« Rassurez-vous, petits poltrons. »
Puis, du buisson il se dégage,
Et laisse en paix les oisillons.

S. DOMPMARTIN.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places au concours.

Instituteurs :

Lausanne : (2 places en Ville, 1 à Cour) fr. 2600 à 3200, pour toutes choses et suivant années de service dans le canton. Les titulaires seront tenus d'habiter sur le territoire de la Commune de Lausanne; 21 mai.— **Ste-Croix** (Le Château) fr. 1600 et autres avantages légaux; 25 mai.—

Institutrices :

Lausanne : (Ecole enfantine) fr. 1200 à 1880 pour toutes choses et suivant années de service dans le canton; 21 mai.— **Lausanne** (2 places) fr. 1700 à 2300 pour toutes choses et suivant années de service dans le canton. Les titulaires seront tenues d'habiter sur le territoire de la Commune de Lausanne; 21 mai.— **Blonay** : fr. 1000, plus logement, jardin, 4 st. bois, à charge de chauffer la salle d'école; 21 mai.— **Prilly** : fr. 1000 et autres avantages légaux; 21 mai.

Nominations :

Le département a sanctionné les nominations suivantes :

Instituteurs :

MM. Deriaz, Ernest, à Gilly.— Bissat, Vincent, classe primaire supérieure de Bex.— Golliez, Jacques, à la Nouvelle-Censière (Provence).— Zbinden, Emile, à Charnex (Montreux).— Besson, Edouard, à Aigle.— Stauffer, Charles, à Bière.

Institutrices :

Mme Gonthier-Lude, Hortense, à Corrençon (St-Cierges).— Mlles Bovay, Rose, à Combremont-le-Grand.— Genoud, Marie, à Chardonney sur Morges.— Bovey, Eugénie, à la Croix-Blanche (Epalinges).— Bertholet, Jeanne, à Aigle.

Maîtresses d'écoles enfantines :

Mlles Dombald, Valentine, à Moudon.— Curchod, Louise, à Corsier sur Vevey.

Téléphone

BERNE

Téléphone

Restaurant Kirchenfeld

vis-à-vis du Musée historique.

Beaux et grands jardins, convenant particulièrement pour écoles, sociétés etc

Grandes salles remises à neuf.

Excellente bière, vins purs ouverts et en bouteilles.

DINERS SIMPLES

PRIX MODERES

Se recommande : **WITSCHI.**

H 2799 Y

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à l'avance! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit! La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL-ALFRED GÖEBEL, BASEL

Postfach Fil 18.

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche.

Vêtements confectionnés

et sur mesure
POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

Vallée de Joux

Courses scolaires

Le nouveau tarif suisse, très réduit, pour le transport des Sociétés et des Ecoles est applicable sur la ligne **Pont-Brassus**.

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue Madelaine, 16, LAUSANNE — Rue Fleury, 7, NEUCHÂTEL
Téléphone Rue Colombière, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

LA

Compagnie Singer

construit et vend

chaque année plus de

1,250,000

MACHINES A COUDRE

pour tous usages

SOIT EN MOYENNE PLUS DE

3,400

MACHINES PAR JOUR

dans le monde entier.

EXPOSITION INTERNATIONALE

GRAND PRIX

Milan 1906

Paris 1900
Grand Prix



**Expositions
universelles**



St-Louis 1904
7 Grands Prix

Paiements par petites sommes. — Machines confiées à l'essai.

COMPAGNIE SINGER

Direction pour la Suisse :

Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, Avenue des Alpes.

Neuchâtel, place du Marché, 2.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre.



HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle l'ORPHÉONISTE

pliant et portatif présentant l'aspect, fermé, d'une petite malle avec poignée.

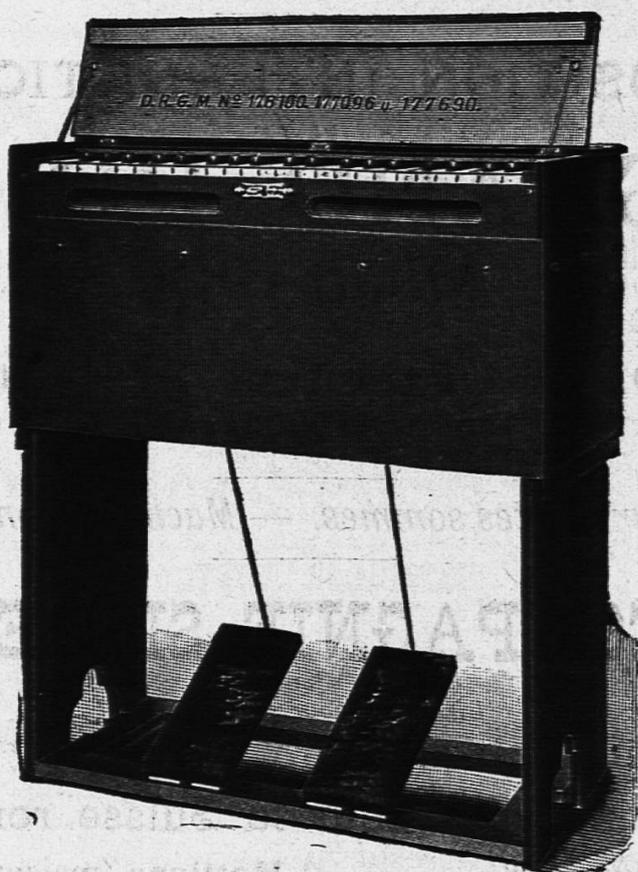
Un jeu de 8 $\frac{3}{4}$ et 3 $\frac{1}{2}$ octaves, de Mi à La ; 42 touches.

Dimensions : $\left\{ \begin{array}{l} \text{déplié} \quad 64 \times 77 \times 30 \text{ cm.} \\ \text{en coffre} \quad 64 \times 34 \times 30 \text{ cm.} \end{array} \right.$

En quelques secondes l'**Orphéoniste** est démonté et remonté.

Poids, environ 13 kilos. Construction solide et pratique.

Prix : Fr. 100. —



GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez

FOTISCH FRÈRES (S.A.)

à Lausanne, Vevey et Neuchatel.

